



Arrêt de travail pendant période d'essai avant embauche CDI

Par sophievanhille59

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en train de chercher un travail, j'ai potentiellement trouvé un CDI en gestion de données (travail assis) auquel je pourrai commencer d'ici peu. Le seul souci est que j'ai un souci de santé : j'ai une rupture de ligament croisé avec ménisque interne touché, je ne sais pas s'il faut que j'en parle à l'entretien avec le patron ou s'il faut que je cache ce souci de santé jusqu'à temps que je signe mon CDI définitif. J'ai vraiment peur que l'on ne me prenne pas définitivement en CDI après la période d'essai (4 mois) en utilisant une excuse bateau pour ne pas me renouveler. Les patrons veulent souvent de la productivité et des employés qui ne soient pas malades. Etant donné que c'est un travail de bureau je pourrai travailler assez rapidement sous béquilles par contre.

Si vous avez été dans la même situation ou avez connu cette situation, votre réponse m'aiderait grandement.

Merci de votre lecture.

Sophie.